

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**26 février 2019
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 12 mars 2019**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

Collège B

M. Christophe DEMARQUE
M. Jérémie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

Collège « BIATSS »

M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
Mme Sabine NAPIERALA
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

M. Anthony MEZOUAR
M. Yannis NADJI
Mme Margaux RAVEU
M. Hugo PIERSON
M. Rémy PERRAD

Personnalités Extérieures

M. Philippe MARZIN

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe AGRESTI	A donné pouvoir à Virginie MERCIER
Mme Isabelle DE SAINTE-MARIE	A donné pouvoir à Christophe DEMARQUE
M. Georges RELJIC	A donné pouvoir à Chantal GUITTET-DURAND
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à Stefan ENOCH
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Nathalie TEISSIER
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à Yvon BERLAND
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à Stefan ENOCH
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à Yvon BERLAND

Etait absent sans représentation : 4

32 membres présents ou représentés

Etaient présents :***Membres de droit***

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame Galand	Monsieur Bertin
Madame Mouret	Madame Carpentier
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Monsieur Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	Monsieur Potier
Monsieur Bony	Madame Marchetti
Monsieur Dejou	Madame Masclat de Barbarin
Madame Daviet	Madame Domeizel
Madame Edou	Monsieur Girard-Reydet
Madame Lecuyer	Madame Piclet
Madame Brandt-Pomares	Madame Durand
Monsieur Mallet	Madame Neuport

Le Président ouvre la séance à 14h00.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2019

Monsieur Garcenot signale que compte-tenu de son absence à la séance du 22 janvier dernier, il ne prendra pas part au vote.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

II/ Actualités

1 – Université Européenne

Le Président fait savoir que le dossier relatif à la création de l'Université Européenne « CIVIS » doit être déposé très prochainement. Il pense que la concurrence sera difficile car une trentaine d'universités françaises candidatent à l'appel à projets. Il rappelle que quel que soit le résultat de la commission européenne sur la sélection des douze dossiers retenus, les huit partenaires ont décidé de poursuivre la création de cette dernière.

2 – «AMU un jour, AMU toujours»

Le Président pense qu'une fois qu'un individu a fait partie d'AMU il est important qu'il garde un lien avec l'université.

Madame Masclet indique qu'il va être proposé très prochainement aux personnels qui vont faire valoir leur droit à la retraite, et ceux déjà partis, de pouvoir conserver leur adresse mail univ-amu. Ils recevront à cette adresse les informations relatives à AMU comme par exemple la newsletter et AMU infos, ils seront invités aux événements de l'université, et ils pourront également s'inscrire gratuitement à la bibliothèque, en bénéficiant des services associés tels que l'emprunt d'ouvrages mais aussi les consultations de ressources numériques aussi bien sur place qu'à distance.

Madame Molina demande quel document il conviendra de présenter pour accéder au site universitaire.

Madame Masclet répond qu'après adhésion au dispositif «AMU un jour, AMU toujours» une attestation sera délivrée qui permettra d'avoir accès aux services proposés .

3 – Plan Langues

Le Président annonce, à la demande des étudiants, que lors du conseil d'administration du 26 mars prochain sera présenté un point sur les actions mises en place dans le cadre du plan langues.

III/ Présentation des programmes pluriannuel d'investissement de travaux 2019/2022

Monsieur Moulin présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le Président souhaite remercier les personnels qui ont œuvré à la réalisation de cet inventaire. Il précise qu'à partir de celui-ci des travaux ont été planifiés, après s'être assuré de leur soutenabilité financière dans le cadre d'un budget pluriannuel.

Il revient à l'établissement de prévoir les investissements nécessaires au maintien du patrimoine, l'Etat ne dote pas l'université sur cette thématique.

Il a la conviction qu'avec la dévolution du patrimoine, l'établissement aura des ressources supérieures à celles d'aujourd'hui, et qu'il sera par conséquent possible d'accélérer ce plan d'investissement permettant de maintenir les bâtiments au meilleur niveau.

Madame Molina demande comment la dévolution du patrimoine apportera de nouvelles ressources.

Le Président précise que certains bâtiments pourraient être vendus et que le produit de la vente reviendrait exclusivement à l'université. Il prend l'exemple d'un bâtiment situé sur la Canebière dont la vente pourrait être injectée dans un budget spécifique au patrimoine. De plus, une attention particulière sera portée afin de mieux valoriser le patrimoine de l'établissement. Par exemple la faculté d'Economie Gestion située sur le site Jules Ferry va être reconstruite dans le sud d'Aix-en-Provence. Il n'est pas impossible qu'en 2023, une fois ce site libéré par la FEG, qu'une partie de ce bâtiment soit louée. Il en est de même pour l'immeuble de l'ESPE situé sur la Canebière suite au déménagement de l'école à Saint-Jérôme. Ces surfaces seront disponibles, et le Président aimerait qu'il y soit étudiée la création d'un centre de congrès.

Madame Tir demande si la capacité en personnel des directions qui portent ces questions va être augmentée.

Le Président répond que l'ensemble des actions réalisées jusqu'à ce jour a été effectué par des personnels de l'établissement qui connaissent les bâtiments et qui apportent une expertise pertinente. S'agissant de l'avenir rien ne changera. Des compétences ont été acquises ces dernières années avec un personnel en interne qualifié.

Monsieur Garcenot indique que cette présentation conforte son vote contre la dévolution du patrimoine. Il est frappé du chiffre de 750 millions nécessaires pour la mise aux normes notre université. Dans le plan d'investissement présenté, on doit réduire les travaux à hauteur de 42 millions. Ce qui signifie que si l'université souhaite continuer de mettre aux normes ses bâtiments, le projet s'étendra sur 17 à 20 ans pour être achevé. De son point de vue, la stratégie de l'Etat de transférer sa responsabilité vers les Présidents d'université et leurs conseils d'administration n'est pas tolérable. L'état aurait dû prendre la responsabilité, avant la dévolution du patrimoine, de remettre à niveau l'ensemble des bâtiments.

Le Président explique que s'agissant de sa responsabilité c'est déjà le cas. Puis il ajoute que l'université a toujours pris en charge les travaux et la mise en conformité des bâtiments. La somme indiquée de 750 millions correspond à une reconstruction totale des bâtiments et non pas de remise aux normes des bâtiments.

Madame Tir souhaite connaître le nombre de personnels impactés par ces missions.

Monsieur Moulin répond que deux directions sont principalement concernées. D'une part la DEPIL et d'autre part la DDPI. Aujourd'hui 650 ETP travaillent sur ces fonctions.

IV/ Maquettes : compléments et corrections

Monsieur Paul indique qu'il s'agit d'un correctif de la maquette du master Bio-informatique parcours-type « développement logiciel et analyse des données ». Il s'agit simplement de replacer l'UE « développement Web » par l'UE « de la génomique à la biologie des systèmes : complément ».

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification apportée à la maquette du master mention «Bio-informatique».

V/ Accès en Master 2 : correctifs

Monsieur Paul rappelle que le correctif concerne deux mentions d'un master de la FDSP, à savoir la mention « Droit des Affaires » avec son parcours « entreprises en difficulté », et la mention distincte « Administration et liquidation d'entreprises en difficulté (ALED) ». Par mégarde il a été voté une capacité d'accueil dans la mention ALED en M2 alors que la capacité ne concerne que la première année de master pour la mention ALED. Il convient de rectifier cette erreur. En revanche, une capacité d'accueil pour le parcours- type « entreprises en difficulté » dans la mention « Droit des Affaires » doit être fixé.

Monsieur Garcenot demande la signification de l'acronyme « TCF C1 ».

Monsieur Paul signifie que cela signifie Test de Connaissance du Français niveau C1 à destination des étudiants étrangers.

Le conseil d'administration approuve par 31 voix et 1 abstention la demande de modification émanant de la faculté de Droit et Science Politique relative à la sélection en master 2 mention «Droit des affaires».

VI/ Diplômes en partenariat à l'international (DPI) : Projet DPI Master Physique UFR Sciences - Université de Gênes

Monsieur Paul indique qu'il s'agit d'un DPI dans la mention de master physique. Ce double diplôme combine le parcours physique de la mention physique d'AMU avec le parcours de master de physique de l'université de Gênes.

L'objectif de ce double diplôme est de proposer une formation à l'international aux étudiants pour des postes à responsabilité très élevée dans le domaine de la recherche et du développement en physique expérimentale. Ce double diplôme s'inscrit dans un accord-cadre signé en octobre 2017 entre AMU et l'université de Gênes. Le fonctionnement est simple, avec la seule contrainte pour les étudiants de passer au moins un semestre dans l'université partenaire. Les effectifs sont de trois à cinq étudiants.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le renouvellement du diplôme en partenariat à l'international relatif au master Physique de la faculté des Sciences avec l'université de Gênes.

VII/ Attribution d'une subvention : Association Sportive d'AMU

Monsieur Bertin projette une vidéo qui relate le bilan sportif de la saison 2018 et présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Tir précise que Comité international des Jeux méditerranéens (CIJM) a choisi fin septembre la ville d'Oran pour accueillir la 19e édition des Jeux méditerranéens en 2021. Elle pense que cet événement est une opportunité pour AMU de favoriser des liens sportifs avec l'Afrique. D'autre part elle demande si les nouveaux sports comme le hip-hop ont été intégrés.

Monsieur Bertin sur les jeux méditerranéens indique qu'il avait connaissance de cet événement et qu'il commence à travailler sur celui-ci.

S'agissant des nouvelles disciplines des JO, toujours en attente de validation par le Comité International Olympique, un travail est engagé avec les sections qui les portent afin de trouver des encadrants qui puissent accompagner chaque discipline.

Monsieur Nadji s'agissant de la partie financière a du mal à identifier le budget sport alloué à la compétition universitaire de celui destiné aux loisirs. Il aimerait savoir qui finance ces actions, et à quelle hauteur s'agissant des étudiants.

Le Président précise que pour exercer le sport universitaire, il faut passer par une association, à savoir l'AS AMU pour l'établissement. Cela ne peut pas être géré par l'université. Le budget présenté ce jour est indépendant du budget du SUAPS.

Monsieur Paul répond que grâce à la CVEC le nombre de créneaux disponibles pour l'activité sportive a été augmenté sensiblement.

Pour répondre aux questions de Monsieur Nadji, **Le Président** souhaite qu'une présentation relative aux activités SUAPS soit présentée lors d'un prochain conseil d'administration pour bien faire la distinction entre l'AS AMU et le SUAPS.

Monsieur Demarque note une augmentation conséquente de la subvention totale et demande ce qui justifie cette augmentation.

Le Président répond que le sport de compétition représente un coût important en déplacements, hébergements ... certains sportifs de haut niveau ne pouvant pas participer à certaines compétitions faute de financement. Cette dotation va permettre à l'université d'être plus présente au niveau national et international. De plus, AMU, en comparaison avec d'autres grandes universités, finançait moins le sport de compétition.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 303 800 euros à l'Association Sportive d'Aix-Marseille Université au titre de son fonctionnement pour l'année civile 2019.

VIII/ Avenant n°2 au contrat de partenariat Campus Luminy 2017

Monsieur Mallet balaye la note annexée au procès-verbal.

Madame Tir, s'agissant des services impactés par les déménagements, demande comment vont se dérouler les opérations.

Monsieur Mallet répond que le protocole des déménagements des services ou des laboratoires est rodé depuis 4 ans. Des comités de pilotage sont organisés en amont avec les usagers afin de leur expliquer comment va se passer le déménagement. Chacun retrouve les cartons expédiés vers la destination souhaitée dans des conditions qui leur permettent de travailler dans de bonnes conditions.

Un protocole est mis en place avec les partenaires que sont Bouygues, un spécialiste en déménagement qui est Déméninge et les déménageurs à savoir la société Bovis.

Il termine en mentionnant que l'équipe «plan campus» accompagne également les personnels et vérifie que tout se passe bien.

Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour et 2 abstentions l'avenant n°2 au contrat de partenariat Campus Luminy 2017.

IX/ Mise à jour de la politique de rémunération et d'hébergement des chercheurs invités de l'IMéRA

Monsieur Girard-Reydet présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal)

Monsieur Garcenot demande pourquoi il est question d'un statut de «junior» pour les chercheurs et non pour les artistes.

Monsieur Girard-Reydet répond que pour les artistes il s'agit d'un plafond.

Monsieur Marzin demande pourquoi ce plafond n'a pas été mis en place pour les chercheurs afin de permettre plus de souplesse.

Monsieur Girard-Reydet répond que cette nomenclature pour les enseignants chercheurs est plus classique. Les catégories proposées sont déployées dans un grand nombre d'instituts.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la politique de rémunération et d'hébergement des chercheurs invités de l'Iméra.

X/ Liste des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5 M d'€ HT

Madame Piclet présente la liste des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5 millions d'euros conformément au document annexé au procès-verbal.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5 M d'€ HT.

XI/ Attribution des prix dans le cadre du jeu concours Photo-Vidéo-Dessin 2018-2019 «L'(in-)égalité entre les femmes et les hommes & la lutte contre les discriminations»

Monsieur Bony indique que dans le cadre du concours Photo-Vidéo-Dessin 2018-2019 «L'(in-)égalité entre les femmes et les hommes & la lutte contre les discriminations», il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le principe d'achat de quatre tablettes hybrides Lenovo Yoga (ultrabook) d'une valeur unitaire de 457,24 euros HT, qui constitueront les lots remis aux lauréats.

Madame Lecuyer précise que c'est la troisième édition de ce concours qui reçoit de plus en plus de candidatures et qui permet de constituer une belle collection d'œuvres d'étudiants sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Le conseil d'administration approuve par 31 voix et 1 abstention le principe d'achat de quatre tablettes hybrides Lenovo Yoga (ultrabook) d'une valeur de 457,24 euros HT qui constitueront les lots remis aux lauréats du jeu concours Photo-Vidéo-Dessin 2018-2019 «L'(in-)égalité entre les femmes et les hommes & la lutte contre les discriminations».

XII/ Attribution de PC aux lauréats du 1er prix du jeu concours «DD en Trans' le développement durable est interdisciplinaire» organisé par la Direction du Développement Durable

Monsieur Bony rappelle que depuis plusieurs années la Direction du Développement Durable organise un concours ayant pour objectif de valoriser les projets pédagogiques réalisés par les étudiants d'AMU et leurs enseignants référents.

Dans une démarche d'économie circulaire, il est proposé au CA d'autoriser la cession de 16 ordinateurs au bénéfice de la Direction Développement Durable afin que ce matériel soit remis aux étudiants lauréats des premiers prix du concours « DD en TRANS' : le développement durable est interdisciplinaire » - édition 2019.

Madame Domeizel précise que ce concours est organisé pour la quatrième année. Elle a souhaité pour l'attribution des premiers prix aller jusqu'au bout de la démarche «durable» c'est-à-dire réutiliser des ordinateurs avant de les mettre au rebut. C'est un moyen de sensibiliser les étudiants à cette démarche.

Le conseil d'administration approuve la cession d'ordinateurs amortis et sortis de l'inventaire, afin d'attribuer ces derniers aux lauréats du 1^{er} prix du jeu concours «DD en Trans' le développement durable est interdisciplinaire» organisé par la Direction du Développement Durable.

XIII/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Fait à Marseille, le 01 mars 2019

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

